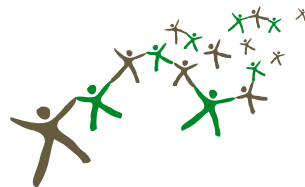


D.1.1 ACTION EN FAVEUR DE LA CULTURE

1

CHÉQUIER PASS CULTURE POUR LES COLLÉGIENS



NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Sous la forme d'un chéquier nominatif d'une valeur de 40 euros, il offre des réductions auprès de partenaires dispensant un enseignement artistique, proposant des manifestations culturelles, permettant l'achat de livres ou la participation au cinéma.

- 1 chèque de 20€ destiné aux inscriptions aux établissements d'enseignement artistique
- 2 chèques de 5€ destinés à l'achat de livres et/ou au paiement d'entrée à des musées, lieux de diffusion culturelle, festivals et donnant droit à un bon accompagnateur adulte.
- 1 chèque de 5€ destiné exclusivement au paiement d'entrée à des musées, lieux de diffusion culturelle, festivals et donnant droit à un bon accompagnateur adulte.
- 2 chèques de 2,50€ destinés exclusivement à financer tout ou partie d'une entrée dans un cinéma du département et donnant droit à un bon accompagnateur adulte.
- 5 « bon accompagnateur adulte » pour ton parent ou accompagnateur adulte qui se verra proposer un billet à tarif préférentiel

BÉNÉFICIAIRES

Les collégiens domiciliés ou scolarisés dans le département à condition d'en faire la demande par Internet, chaque collégien peut bénéficier gratuitement de ce chéquier, un fois par an.

Se connecter sur www.collegiens76.net

Le collégien peut également trouver la liste des partenaires acceptant le chéquier Pass culture dans tout le Département

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de la Culture
et de la Jeunesse
Service de la culture

D.1.1 ACTION EN FAVEUR DE LA CULTURE

1

CHÉQUIER PASS CULTURE POUR LES COLLÉGIENS

D1

de Seine-Maritime

- enseignements artistiques
- lieux culturels
- librairies
- cinémas